

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley tenue à la salle du conseil située au 476 rue Principale, mercredi 14 janvier 2026 à 19H00.

Sont présents à cette séance :

Mairesse Madame Karine Champagne
Siège no 1 Monsieur Francis Quirion
Siège no 2 Monsieur Stéphane Veilleux
Siège no 3 Monsieur Cédric Quirion
Siège no 4 Monsieur Shawn Marier

Le conseil siège avec quorum sous la présidence de la mairesse, Madame Karine Champagne.

Monsieur Pier-Olivier Busque, directeur général et secrétaire-trésorier agit comme secrétaire d'assemblée.

Ordre du jour de la rencontre

- 1.Ouverture de la séance
- 2.Adoption de l'ordre du jour
- 3.Dépôt des procès-verbaux

4.LÉGISLATION

- 4.1 Adoption du règlement 253-2026 relatif aux prévisions budgétaires 2026
- 4.2Adoption du règlement 250-2025 relatif au remboursement des frais de déplacement des employés municipaux
- 4.3Avis de motion du règlement 254-2026 relatif à l'occupation et l'entretien des bâtiments
- 4.4Dépôt du règlement 254-2026 relatif à l'occupation et l'entretien des bâtiments
- 4.5Adoption du projet de règlement 254-2026 relatif à l'occupation et l'entretien des bâtiments
- 4.6Dépôt du rapport de gestion contractuelle pour l'année 2025

5.FINANCES

- 5.1Compte pour approbation
- 5.2Paiement avantages sociaux employés municipaux

6.MATÉRIEL – ÉQUIPEMENTS-FOURNITURE – TRAVAUX

- 6.1Mandat firme Blanchette Vachon dossier Primeau
- 6.2Demande assistance financière Domtar
- 6.3Réparation camion de voirie
- 6.4Achats service incendie

- 6.5 Offres de service hydrogéologues
- 6.6 Paiement Artélia Petit Shenley
- 6.7 Paiement WSP Conduite aqueduc 013-A1
- 6.8 Paiement WSP Petit Shenley

7. PERSONNEL

- 7.1 Formation service incendie 2026-2027
- 7.2 Contrat de travail

8. LOISIRS ET CULTURE

- 8.1 Autorisation demande financière achat de livres
- 8.2 Prêt du centre multifonctionnel Desjardins pour le brunch de l'érable

9. RAPPORT

10. CORRESPONDANCE

11. AUTRES SUJETS

- 11.1 Comité sécurité civile
 - 11.2 Signature entente Villa du rêve
- 12. Période de questions
 - 13. Clôture de la séance

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame Karine Champagne, mairesse, constate le quorum et déclare la séance ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2026-01-01 Il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour.

3. DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX

2026-01-02 Il est proposé par monsieur Shawn Marier, et résolu à l'unanimité que le conseil adopte les procès-verbaux de la séance ordinaire du 2 décembre et les deux séances extraordinaires du 22 décembre 2025.

4. LÉGISLATION

4.1. ADOPTION DU RÈGLEMENT 253-2026 RELATIF AUX PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2026

2026-01-03 **Considérant** que le directeur général a déposé au conseil le règlement 253-2026 relatif aux prévisions budgétaires 2026 et décrétant les taux de taxes et les tarifs de compensation pour l'année financière ainsi que les modalités de leur perception ;

Considérant que les membres du conseil ont tous reçu une copie du règlement et ont pu émettre leurs opinions ;

Considérant qu'un avis de motion et un dépôt du projet de règlement ont été déposés au conseil lors de la séance du 22 décembre 2025 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Stéphane Veilleux et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil adopte le règlement 253-2026 relatif aux prévisions budgétaires 2026 et décrétant les taux de taxes et les tarifs de compensation pour l'année financière ainsi que les modalités de leur perception.

4.2. ADOPTION DU RÈGLEMENT 250-2025 RELATIF AU REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DÉPLACEMENT DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

2026-01-04

Considérant que le directeur général a déposé au conseil le règlement 250-2025 relatif au remboursement des frais de déplacement des employés municipaux;

Considérant que les membres du conseil ont tous reçu une copie du règlement et ont pu émettre leur opinion ;

Considérant qu'un avis de motion et un dépôt du projet de règlement ont été déposés au conseil lors de la séance ordinaire du 2 septembre 2025;

En conséquence, il est proposé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil adopte le règlement 250-2025 relatif au remboursement des frais de déplacement des employés municipaux.

4.3. AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT 254-2026 RELATIF À L'OCCUPATION ET L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS

2026-01-05

Il est, par la présente, donné avis de motion, par monsieur Shawn Marier, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 254-2026 intitulé règlement relatif à l'occupation et l'entretien de bâtiments.

4.4. DÉPÔT DU RÈGLEMENT 254-2026 RELATIF À L'OCCUPATION ET L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS

2026-01-06

Il est, par la présente, déposé par monsieur Shawn Marier, conseiller, le projet du règlement numéro 254-2026 intitulé règlement relatif à l'occupation et l'entretien de bâtiments.

4.5. ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 254-2026 RELATIF À L'OCCUPATION ET L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS

2026-01-07

Considérant que le directeur général secrétaire-trésorier présente le projet de règlement no 254-2026 en indique l'objet et sa portée ;

Considérant que la Loi modifiant la *Loi sur le patrimoine culturel* (L.R.Q., c. P-9.002) et d'autres dispositions législatives est entrée en vigueur le 1^{er} avril 2021 ;

Considérant que les municipalités doivent adopter un règlement relatif à l'occupation et l'entretien des bâtiments prévu à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1) au plus tard le 1^{er} avril 2026 ;

Considérant que le conseil souhaite adopter un règlement sur l'occupation et l'entretien qui s'applique à tout immeuble patrimonial au sens du paragraphe 1^o de l'article 148.0.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1) ;

Considérant que les dispositions prévues ont pour objet d'empêcher le dépérissement des bâtiments patrimoniaux, de les protéger contre les intempéries, de préserver l'intégrité de leur structure, d'assurer leur préservation et leur pérennité, en plus de favoriser l'utilisation effective des bâtiments destinés à être occupés ;

Considérant que ledit projet de règlement sera soumis à une assemblée publique de consultation et qu'un avis public sera donné suivant les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1) ;

Considérant qu'une assemblée publique de consultation sera tenue le 3 mars 2026 à compter de 18h30 sur ledit projet de règlement ;

Considérant que le présent projet de règlement ne contient pas de dispositions susceptibles d'approbation référendaire et n'a pas à être soumis à l'approbation des personnes habiles à voter ;

Considérant que la présente résolution ainsi que le projet de Règlement no 254-2026 relatif à l'occupation et l'entretien de bâtiments soient transmis à la MRC de Beauce-Sartigan ;

Considérant que le texte du projet du Règlement no 254-2026 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

En conséquence, il est proposé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le projet de Règlement no 254-2026 relatif à l'occupation et l'entretien de bâtiments soit et est adopté par ce conseil.

4.6. DÉPÔT DU RAPPORT DE GESTION CONTRACTUELLE POUR L'ANNÉE 2025

2026-01-08

Considérant que le conseil désire faire appliquer son règlement de la gestion contractuelle adopté le 4 décembre 2018 ;

Considérant que le rapport de la gestion contractuelle 2025 a été déposé et que les membres du conseil en ont pris connaissance ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le rapport sur la gestion contractuelle pour 2025 soit accepté et déposé sur le site internet de la municipalité .

5. FINANCES

5.1. COMPTES POUR APPROBATION

2026-01-09

Considérant que les membres du conseil ont reçu la liste des comptes à payer et qu'ils en ont pris connaissance ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Francis Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que la liste des comptes compressibles, incompressibles et les salaires du mois de décembre 2025 au montant total de 464 702.91 \$ soit adoptée telle que présentée et détaillée comme suit :

Salaires et allocations payés :	54 619.56 \$
Factures payées :	24 887.77 \$
Factures à payer :	385 195.58 \$

5.2. PAIEMENT AVANTAGES SOCIAUX EMPLOYÉS MUNICIPAUX

2026-01-10

Considérant que le conseil désire effectuer le paiement des avantages sociaux de ses employés;

Considérant que le conseil s'engage à leur verser un montant pour leur cotisation selon les modalités prévues ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que la contribution de la municipalité pour les avantages sociaux des employés municipaux leur soit versée.

6. MATÉRIAUX – ÉQUIPEMENTS – FOURNITURES – TRAVAUX

6.1. MANDAT BVA DOSSIER PRIMEAU

2026-01-11

Considérant que la reddition de compte pour le programme PRIMEAU a été complétée;

Considérant que la firme comptable Blanchette Vachon est habilitée pour auditer la reddition de compte de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley pour le programme PRIMEAU ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Francis Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil mandate la firme comptable Blanchette Vachon pour auditer la reddition de compte pour le programme PRIMEAU au nom de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley.

6.2. DEMANDE ASSISTANCE FINANCIÈRE DOMTAR

2026-01-12

Considérant que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley a des travaux d'entretien structurel à faire dans le rang 4 Sud pour l'année 2026 ;

Considérant que le transport lourd de la compagnie Domtar contribue à la détérioration du chemin ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil demande à la compagnie Domtar une contribution financière de 30 000\$ pour accompagner la Municipalité dans les travaux de réfection à effectuer dans le rang 4 sud pour l'année 2026.

6.3 ENTRETIEN DE L'ÉQUIPEMENT À NEIGE DE LA VOIRIE

2026-01-13

Considérant que le responsable des travaux de voirie, monsieur Maxime Quirion, nous informe que l'entretien des équipements pour la neige serait à faire.

Considérant que le coût de l'entretien du couteau et du peigne s'élève à 7 500\$ plus taxes;

En conséquence, il est proposé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que l'entretien de l'équipement à neige de la voirie soit autorisé pour un montant de 7 500\$ plus tx.

Que le paiement soit financé via le budget d'opération.

6.4 ACHATS SERVICE INCENDIE

2026-01-14

Considérant que le directeur du service de sécurité incendie, monsieur Richard Gosselin, désire faire l'achat d'équipements ;

Considérant que les équipements à acheter sont essentiels au bon déroulement de leur intervention;

Considérant que les différents achats s'élèvent à un montant de 33 083\$ plus taxes;

En conséquence, il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que l'achat de différents équipements pour l'exercice de leur fonction soit fait au montant de 33 083\$ plus taxes ;

Que le montant soit pris au budget d'opération du service incendie.

6.5 OFFRES DE SERVICE POUR SERVICES HYDROGÉOLOGUES

2026-01-15

Considérant que le conseil désire avoir l'expertise d'hydrogéologues pour le forage de puits dans la municipalité;

Considérant que 2 soumissions ont été reçues de LNA à 8 784\$ plus taxes et Groupe Conseil UDA à 8173\$ plus taxes pour le forage de 2 puits ;

Considérant que le conseil désire utiliser les services du plus bas soumissionnaire;

En conséquence, il est proposé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le mandat soit donné à la firme Groupe Conseil UDA pour un montant de 8 173\$ plus taxes pour le forage de 2 puits.

Que le montant soit financé via le surplus.

6.6 PAIEMENT ARTÉLIA PETIT SHENLEY

2026-01-16

Considérant que le conseil municipal a fait faire des travaux dans le Rang Petit Shenley ;

Considérant que ces travaux demandaient un contrôle qualitatif des matériaux utilisés ;

Considérant que la firme Artelia a effectué ces travaux au montant de 12 600.65\$ taxes incluses ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Stéphane Veilleux et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le paiement soit effectué à la firme Artelia au montant de 12 600.65\$ taxes incluses pour le contrôle qualitatif lors des travaux effectués dans le Rang Petit Shenley.

Que la dépense soit financée via la TECQ et le règlement d'emprunt.

6.7 PAIEMENT WSP CONDUITE AQUEDUC TRONÇON 013-A1

2026-01-17

Considérant que les travaux au réseau d'aqueduc tronçon 013-A1 sont prévus en 2026;

Considérant que la firme WSP a préparé les plans et devis pour ces travaux;

Considérant que le montant des travaux effectués s'élève à 25 518.70\$ taxes incluses;

En conséquence, il est proposé par monsieur Francis Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le montant de 25 518.70\$ tx incl soit versé à la firme WSP pour les plans et devis pour les travaux du réseau d'aqueduc du tronçon 013-A1.

Que le paiement soit financé via le règlement d'emprunt.

6.8 PAIEMENT WSP PETIT SHENLEY

2026-01-18

Considérant que des travaux ont été effectués dans le rang Petit Shenley;

Considérant que la firme WSP avait été mandatée pour effectuer la surveillance des travaux;

Considérant que le montant du paiement est de 2 343.72\$ tx incl;

En conséquence, il est proposé par monsieur Stéphane Veilleux et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le montant de 2 343.72\$ tx incl soit payé à la firme WSP pour des travaux effectués dans le rang Petit Shenley;

Que le montant soit financé via le règlement d'emprunt.

7. PERSONNEL

7.1. FORMATION SERVICE INCENDIE 2026-2027

2026-01-19

Considérant que le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

Considérant que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence ;

Considérant qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019;

Considérant que ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

Considérant que ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

Considérant que municipalité de Saint-Honoré-De-Shenley désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

Considérant que la municipalité de Saint-Honoré-De-Shenley prévoit la formation de 2 pompiers pour le programme Pompier I, de 1 pompier pour le programme opérateur de pompes au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

Considérant que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC Beauce-Sartigan en conformité avec l'article 6 du Programme.

En conséquence, il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil présente une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC Beauce-Sartigan.

7.2. CONTRAT DE TRAVAIL

2026-01-20

Considérant que le conseil désire signer le contrat de travail de madame Nathalie Lapointe;

Considérant que chaque membre du conseil a pris connaissance du contrat et qu'il est d'accord avec son contenu ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le contrat de travail de madame Nathalie Lapointe soit signé par celle-ci et par madame Karine Champagne, mairesse et monsieur Pier-Olivier Busque, directeur général.

8. LOISIRS ET CULTURE

8.1. AUTORISATION DEMANDE FINANCIÈRE ACHAT DE LIVRES

2026-01-21

Considérant que le conseil municipal désire bonifier sa bibliothèque municipale avec l'achat de livres;

Considérant que la Caisse Desjardins des Sommets de la Beauce a par le passé fait des dons à la bibliothèque;

Considérant que l'achat de nouveaux livres pour les enfants serait apprécié;

En conséquence, il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que la demande d'assistance de 1000\$ soit faite à la Caisse Desjardins des Sommets de la Beauce pour l'achat de livres pour enfants pour la bibliothèque municipale.

8.2. PRÊT DU CENTRE MULTIFONCTIONNEL DESJARDINS POUR LE BRUNCH DE L'ÉRABLE

2026-01-22

Considérant que les Chevaliers de Colomb désirent organiser un brunch de l'Érable le 8 mars 2026 au Centre Multifonctionnel Desjardins ;

Considérant que la municipalité supporte cet organisme ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Francis Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise l'utilisation complète du Centre Multifonctionnel gratuitement pour cet événement ;

Que l'organisme est en charge du ménage, montage et démontage de salle, et ce, à leur frais ;

Que l'organisme doit remettre les lieux dans le même état pour 16h la journée même ;

9. RAPPORT

10. CORRESPONDANCE

Le Directeur général dépose le bordereau de correspondance du mois de décembre 2025.

11. AUTRES SUJETS

11.1. COMITÉ SÉCURITÉ CIVILE

2026-01-23

Considérant qu'un comité doit être formé pour la sécurité civile;

Considérant que le comité doit être formé de 4 membres;

Considérant que le conseil désire impliquer ses employés dans ce comité;

En conséquence, il est proposé par monsieur Francis Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le comité de la sécurité civile soit formé par 4 membres soit : monsieur Pier-Olivier Busque, madame Karine Champagne, monsieur Richard Gosselin et monsieur Maxime Quirion.

11.2. SIGNATURE ENTENTE VILLA DU RÊVE

2026-01-24

Considérant que le conseil de la Municipalité de St-Honoré-de-Shenley désire signer une entente avec la Villa du Rêve;

Considérant que les termes de l'entente ont été déposés aux membres du conseil ;

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de l'entente et ont pu donner leur opinion;

En conséquence, il est proposé par monsieur Francis Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que l'entente soit signée avec la Villa du Rêve ;

D'autoriser madame Karine Champagne, mairesse, et monsieur Pier-Olivier Busque , directeur général secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la Municipalité de St-Honoré-de-Shenley ladite entente.

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

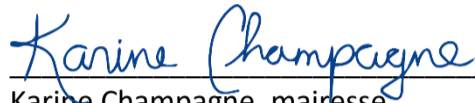
Aucune question n'a été posée.

13. FERMETURE DE LA SÉANCE

2026-01-25

Il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit fermée.

Il est 8h21.



Karine Champagne, mairesse



Pier-Olivier Busque, directeur général et secrétaire-trésorier